

Lettre du 19 Mai 2022

SANTORIN et nos conditions de travail : il est temps de changer de braquet

C'est maintenant la troisième année que nous utilisons l'application Santorin et le scanner associé, pour numériser les copies d'examen dans les établissements. Dès la première année, avec les E3c, **Indépendance et Direction** avait alerté sur les difficultés de fonctionnement, liées, au départ, à la reconnaissance des caractères sur les copies et sur les nombreux blocages et multi numérisations qui en découlaient, ainsi qu'à l'insuffisance du débit, puisque tout le monde scanne en même temps. L'an passé, le nombre de copies à numériser était moindre, mais des problèmes similaires se sont à nouveau posés, d'où de nouvelles alertes de notre part.

Cette année, à l'occasion de la numérisation des copies d'enseignements de spécialité, on a pu constater un net progrès sur la reconnaissance des caractères par le scanner, et une bonne tolérance aux ratures et graffitis de toutes sortes.

En revanche, le problème du débit n'est toujours pas résolu. Toujours scrupuleux et attachés à la qualité du service d'éducation qui peut les pousser à largement empiéter sur leur vie personnelle, beaucoup de personnels de direction ont alors estimé de leur responsabilité de contourner le problème en restant (voire en revenant) dans leur bureau à des heures très tardives, parfois au-delà de 23h.

Or, **Indépendance et Direction** a explicitement fait noter dans la charte des pratiques de pilotage d'août 2021 la mention suivante : « (...) tout nouvel outil numérique, avant d'être déployé, devra pouvoir satisfaire aux exigences nécessaires à un usage professionnel : fonctionnalité, rapidité d'exécution, facilité d'utilisation. ».

Certes Santorin n'est pas nouveau, mais il ne satisfait pas à ces critères pour l'instant.

Indépendance et Direction donne donc une consigne claire à tous les collègues : changez de braquet, respectez et faites respecter la charte des pratiques de pilotage, et si vous ne parvenez pas à numériser après les épreuves, ne vous croyez pas obligés d'insister jusqu'à des heures exagérément tardives, recommencez le lendemain pendant vos heures de travail habituelles. Si cela ne fonctionne pas le lendemain, recommencez le surlendemain et ainsi de suite, en préservant votre vie privée et votre santé, jusqu'à ce que vous puissiez effectuer les opérations en respectant des conditions de travail acceptables et raisonnables.

Ce n'est pas aux personnels de direction de pallier les dysfonctionnements, mais au système de s'adapter au rythme de travail et aux exigences des professionnels que nous sommes.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

[ADHÉRER à ID-FO](#)